

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 11 MARS 2025

Délibération n° 016 - 2025

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26/02/2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD — Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER – Annie MIGNOT – Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON (à partir de 18 h 35) - Bertrand BREVET - Gaëlle DIMBERTON - Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT.

Membres excusés avec un pouvoir : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Christelle PERROUD) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Françoise ROUX jusqu'à 18 h 35) - Mathilde VERNET (Pouvoir à Christophe DESMARIS) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN)

Membre absent : Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 14

Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membre absent : 2

Secrétaire de séance : Christophe DESMARIS

OBJET : Convention constitutive de groupement de commandes pour la livraison de repas en liaison froide

Rapporteur : Christelle PERROUD

En préambule, il est rappelé que, dans un souci de mutualiser les achats tout en réalisant des économies d'échelles, a été mis en place, depuis 2015, par l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse puis par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées un groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison chaude à destination des écoles maternelles et élémentaires de Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Jayat, Malafretaz et Montrevel-en-Bresse ainsi que du centre de loisirs intercommunal situé à Montrevel-en-Bresse.

Le contrat en cours arrivera à échéance au 15 août 2025.

Dans le même souci de mutualiser les achats tout en réalisant des économies d'échelles, il est proposé de conclure un nouveau groupement de commandes afin de pourvoir aux besoins de fourniture de repas :

- En liaison chaude à destination des restaurants scolaires de Cras-sur-Reyssouze, Etrez et Malafretaz ainsi que du centre de loisirs intercommunal situé à Montrevel-en-Bresse ;
- En liaison froide à destination des restaurants scolaires de Jayat et Montrevel-en-Bresse ainsi que des multi-accueils intercommunaux de Confrançon, Montrevel-en-Bresse, Saint-Trivier-de-Courtes, Ceyzériat et Saint-Just.

La convention de groupement de commandes relative à la fourniture de repas en liaison chaude est à établir entre la Commune de Bresse-Vallons (pour les restaurants de Cras-sur-Reyssouze de d'Etrez), la Commune de Malafretaz et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (pour le centre de loisirs intercommunal).

La convention de groupement de commandes relative à la fourniture de repas en liaison froide est à établir entre la Commune de Jayat, la Commune de Montrevel-en-Bresse et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (pour les multi-accueils intercommunaux).

La convention, ci-annexée, constitutive dudit groupement définit le fonctionnement du groupement et prévoit notamment la désignation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme coordonnatrice du groupement. A ce titre, cette dernière sera notamment chargée de procéder, dans les règles du droit de la Commande Publique, à la passation de l'accord-cadre correspondant (élaboration du dossier de consultation, gestion de la procédure de mise en concurrence, signature et notification de l'accord-cadre). Au sein du groupement de commandes, chaque membre aura en charge, notamment, d'émettre les bons de commande et d'effectuer les paiements correspondants à ses besoins

La fourniture des repas en liaison chaude / froide fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an avec la possibilité de reconduire ledit accord-cadre pour trois périodes d'un an.

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

AUTORISER d'une part, l'adhésion de la Commune de Montrevel-en-Bresse au groupement de commandes pour la livraison de repas en liaison froide, et d'autre part, de désigner la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en tant que coordonnatrice du groupement de commandes ;

APPROUVER les termes des conventions constitutives de groupement de commandes entre la Commune de Jayat, la Commune de Montrevel-en-Bresse et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention susvisée, et tous documents afférents.

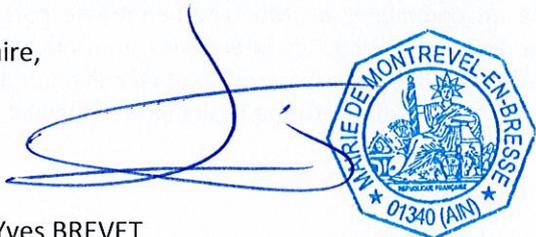
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés**

APPROUVE l'ensemble des propositions ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Jean-Yves Brevet written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTREVEL-EN-BRESSE' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '01340 (AIN)' in the center. The center of the stamp also features a small emblem.

Jean-Yves BREVET

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of Christophe Desmaris, consisting of several loops and a horizontal stroke.

Christophe DESMARIS

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.